

Paris, le 23 février 2006



ALLIANZ FINANCE II B.V.

Allianz Finance II B.V., société à responsabilité limitée de droit néerlandais, envisage d'émettre un emprunt obligataire de titres super subordonnés pour un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros et portant intérêt à un taux compris entre 5,00 % et 5,875 % l'an et représenté par des obligations d'une valeur nominale unitaire de 1 000 euro pour un prix d'émission compris entre 98 % et 101 % du montant nominal total des obligations.

Les obligations bénéficient de la garantie d'Allianz Aktiengesellschaft, société anonyme de droit allemand.

Les obligations qui vont faire l'objet d'une cotation sur le marché officiel de la bourse de Francfort (Amtlicher Markt) en date du 6 mars 2006 sur la base d'un prospectus visé par la BaFin (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht) en date du 17 février 2006 vont être offertes en France du 24 février 2006 au 1<sup>er</sup> mars 2006 au plus tard en vertu d'un certificat d'approbation dudit prospectus notifié à l'Autorité des marchés financiers le 18 février 2006.

Une notice sera publiée le 24 février 2006 au Bulletin des Annonces légales obligatoires n° 24 précisant les principales caractéristiques de l'émission. Un communiqué reprenant les termes du présent communiqué sera publié dans La Tribune le 24 février 2006.

Des exemplaires du prospectus relatif à cette émission ainsi qu'un résumé du prospectus en français sont disponibles auprès d'Allianz Finance II B.V., Keizersgracht 484, NL-1017 EH Amsterdam, Pays Bas, auprès d'Allianz Aktiengesellschaft, Königinstrasse 28, D-80802 Munich, Allemagne et auprès de Deutsche Bank AG, succursale de Paris, 3 avenue de Friedland, 75008 Paris. Le prospectus peut également être consulté sur le site internet du garant : [www.allianz.com](http://www.allianz.com).

Le montant nominal final, le nombre d'obligations final, le prix d'émission final et le taux d'intérêt final seront déterminés au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2006. Les modalités définitives de l'offre feront l'objet d'une publication dans le journal La Tribune le 2 mars 2006, d'une publication au Bulletin des Annonces légales obligatoires le 3 mars 2006 ainsi que d'un communiqué similaire au présent communiqué le 2 mars 2006.